

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association interprofessionnelle régionale BIO Aquitaine "ARBIO Aquitaine" -
Amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et de la consommation
responsable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Présentation de l'association ARBIO Aquitaine

L'association interprofessionnelle Régionale Bio Aquitaine, ayant pour sigle « ARBIO Aquitaine », est une association loi 1901. Elle a été créée le 30 avril 2012. Son siège social est situé à la Cité mondiale, 6 parvis des Chartrons à Bordeaux. Elle regroupe des représentants des producteurs bio, des coopératives, des groupements de producteurs, des transformateurs et distributeurs développant la filière bio en Aquitaine.

Ses principales missions sont les suivantes :

- fédérer les opérateurs bio régionaux,
- soutenir les partenariats entre les producteurs et les opérateurs économiques,
- développer l'introduction de produits bio en restauration collective,
- promouvoir l'agriculture biologique et ses produits aux niveaux régional, national et international,
- représenter l'intérêt des adhérents et de la filière bio auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires régionales,
- animer le Pôle aquitain d'information à l'agriculture biologique.

Elle compte 115 adhérents et 6 salariés à temps complet en CDI.

Elle est affiliée à l'Agence Bio, Synabio.

ARBIO Aquitaine a créé, en 2012, le label « Territoire Bio Engagé », première démarche en France de labellisation des collectivités ayant rempli les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement qui sont d'atteindre 20 % du volume des achats alimentaires de la restauration collective en bio et/ou 6 % des surfaces agricoles du territoire en bio.

Les Communes de Bègles, Bordeaux, Mérignac et Bruges disposent de ce label, ainsi que le lycée de Blanquefort. La Communauté urbaine de Bordeaux cherche à atteindre cet objectif pour l'ensemble de son territoire.

En 2013, un partenariat avec la Communauté urbaine de Bordeaux a été établi afin de d'accompagner notre établissement et ses différentes communes pour le développement de l'agriculture biologique sur son territoire ainsi que le renforcement de la consommation de produits bio dans les services de restauration collective des communes de La Cub.

En 2014, ARBIO Aquitaine propose à la Communauté urbaine de Bordeaux de renouveler un partenariat sous la forme d'un programme d'actions en 3 volets destiné à améliorer l'offre alimentaire bio et locale et la consommation responsable sur le territoire communautaire pour obtenir le label « Territoire Bio Engagé ».

2 – Subvention de La Cub perçue précédemment par l'association ARBIO

Par délibération n° 2013/0579 du Conseil de Communauté du 12 juillet 2013, ARBIO a reçu une subvention de 15 000 € au titre de l'amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et de la consommation responsable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

3 – Bilan du programme d'intervention 2013

Dans le cadre de son programme 2013, ARBIO a développé les échanges entre les acteurs agricoles locaux autour de l'agriculture biologique et de ses possibilités de développement sur le territoire. Elle a également réalisé un état des lieux complet du fonctionnement et des approvisionnements des services de restauration collective des villes de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- La structuration d'une offre bio et locale**

ARBIO Aquitaine a organisé des réunions d'informations entre les opérateurs économiques locaux (groupements de producteurs et coopératives adhérents à ARBIO) et les agriculteurs (bio et conventionnels) sur La Cub, en partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture et la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture en Milieu Rural (FRCIVAM).

ARBIO Aquitaine s'est engagée également dans le projet de la société coopérative d'intérêt collectif « Loc'Halle Bio » dont l'activité se fait sur le marché d'intérêt national de Bordeaux en prenant des parts. Elle apporte, en complément des producteurs déjà engagés dans ce projet, les capacités de production de son réseau d'adhérents (groupements de producteurs et coopératives bio locaux).

- Développement d'une demande bio et locale pour la restauration collective des villes de La Cub**

Sur la base de son étude relative à la restauration collective bio en Aquitaine réalisée en 2011, ARBIO Aquitaine a réalisé un focus sur la restauration collective de La Cub afin d'identifier le niveau actuel de consommation de produits bio et locaux, et d'analyser la demande locale.

En partenariat avec les autres acteurs locaux, un comité de suivi rassemble les différents responsables de services de restauration des communes et les services de La Cub concernés (la direction de la nature et la régie des restaurants), afin d'analyser leurs

besoins et de mettre en place des solutions adaptées pour mettre à leur disposition une offre bio et locale.

Il en ressort notamment les éléments suivants :

- les 22 cuisines centrales de La Cub servent environ 8 millions de repas par an,
- 17 des communes de La Cub sont en régie directe,
- le budget global des achats alimentaires est de 22 millions d'euros par an,
- le prix moyen du repas payé par les usagers est de 2,58 € pour un cout matière moyen de 1,88 €,
- les achats bio représentent environ 19 % des achats alimentaires des cuisines centrales de La Cub, soit 4,2 millions d'euros d'achats bio sur le territoire communautaire,

De 2011 à 2013, les approvisionnements bio des communes de La Cub ont été multipliés par 2,5.

- **Promotion et communication sur l'engagement de La Cub vers une production et une offre bio et durable sur son territoire**

Suite à la réalisation des 2 premiers volets du programme, ARBIO Aquitaine doit encore travailler avec la Communauté urbaine de Bordeaux à une caractérisation de la perception des produits bio et locaux pour les habitants de La Cub. Ceci permettra à La Cub de sensibiliser ses habitants à l'importance d'une alimentation de qualité, bio et locale.

Des réunions d'informations sur les avantages des productions bio et durables pourront être effectuées dans le cadre de colloques ou de conférences organisés sur le territoire de La Cub afin de valoriser les actions de la Communauté urbaine envers les citoyens et consommateurs pour une alimentation et une production de qualité.

4 – Programme d'intervention 2014

Volet I - Structuration d'une offre bio et locale sur le territoire de La Cub

Il s'agit de développer l'offre bio sur le territoire de La Cub en favorisant les conversions et les installations en agriculture biologique et en diversifiant les débouchés des producteurs à travers la structuration de la filière bio locale. Dans le cadre de ce volet, les actions prévues sont les suivantes :

- Informer les référents agriculture dans les communes sur l'agriculture biologique.

Cette démarche pourrait être conduite en partenariat avec la chambre d'agriculture, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) ou avec l'association Terres de Lien afin d'associer les problématiques de foncier aux enjeux de l'agriculture périurbaine notamment en agriculture biologique. Elle doit cependant s'appuyer aussi sur la participation des services de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- Poursuivre le travail de sensibilisation des producteurs bio et conventionnels de La Cub à travers des journées techniques organisées sur le terrain.

Des journées de démonstration de matériel ou de suivi d'essais d'expérimentation pourront être l'occasion de parler d'agriculture biologique tant sur le volet technique que sur le volet

économique. L'organisation de ces journées pourra être menée en collaboration avec les conseillers bio de la chambre d'agriculture de la Gironde.

- Mettre en relation les agriculteurs biologiques avec les opérateurs économiques du territoire.

ARBIO Aquitaine accompagne ces opérateurs économiques dans la recherche de producteurs. L'association peut répondre à des problématiques collectives de transformation ou de valorisation de la production bio.

Volet II - Développement d'une demande bio et locale pour la restauration collective des communes de La Cub

Suite à l'état des lieux réalisé en 2013 afin de caractériser le fonctionnement et les stratégies d'approvisionnements des cuisines centrales présentes sur La Cub, il est possible de proposer un accompagnement adapté et des projets de développement des approvisionnements bio et locaux dans la restauration collective de La Cub. Les actions prévues sont les suivantes :

- sensibiliser les nouvelles équipes des communes de La Cub à ce programme et au développement des approvisionnements bio et locaux dans leurs services de restauration ;
- renforcer l'accompagnement des communes de La Cub pour développer leurs approvisionnements en produits bio locaux et atteindre à terme le label Territoire Bio Engagé sur les différentes communes de La Cub ;
- assurer la mise à disposition d'une offre bio et locale adaptée aux besoins de la restauration collective sur le territoire ;
- organiser une réunion d'information pour les nouvelles équipes municipales des communes de La Cub afin de présenter ce programme, l'état des lieux de la restauration collective des communes de La Cub et les perspectives de développement sur le territoire ;
- mettre en place 3 groupes de travail spécifiques avec les services des communes motivées pour développer leurs approvisionnements bio et locaux autour des thématiques suivantes :
 - marchés publics et approvisionnements bio et locaux (avec un point sur le maraîchage et les problématiques de légumerie partagée à l'échelle communautaire) ;
 - introduction de produits bio, pratiques culinaires et règles nutritionnelles ;
 - sensibilisation des convives à l'agriculture biologique.
- accompagner de manière individualisée les communes de La Cub souhaitant atteindre le label Territoire Bio Engagé ;
- mettre en relation les groupements de producteurs présents sur le territoire, notamment Local'Halle Bio, avec les responsables des cuisines centrales.

Volet III - Promotion de l'agriculture biologique et communication sur l'engagement de La Cub vers une production et une offre bio et durable sur son territoire

Les actions menées dans le cadre de ce volet sont les suivantes :

- informer sur l'agriculture biologique afin de sensibiliser les consommateurs au travail des exploitants agricoles et de découvrir les produits bio disponibles sur les lieux de vente de La Cub ;
- informer les agents de La Cub ;
- accompagner la communication de La Cub sur la mise en avant d'une offre alimentaire bio et de qualité sur le territoire et sur les réalisations de La Cub pour la développer.

5 - Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

Le montant total du programme d'actions de l'association ARBIO Aquitaine est de 18 750 €. Elle sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 15 000 €, soit 80 % du montant total du budget prévisionnel.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Déplacements, missions et réceptions	1 500	Communauté urbaine de Bordeaux	15 000
Salaires et charges	17 250	Ressources propres	3 750
Total	18 750	Total	18 750

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des Projets nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes : "Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages" :

- Intérêt communautaire : agriculture et consommations durables.
- Ouverture ou service rendu au public : agriculteurs, groupements de producteurs, transformateurs, consommateurs, responsables des cuisines centrales des villes de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : production et offre alimentaire bio, et de qualité sur le territoire communautaire.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 15 000 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE le soutien au programme d'intervention de l'association ARBIO Aquitaine sur le territoire de La Cub est conforme aux objectifs du projet métropolitain visant notamment à valoriser les espaces naturels et agricoles,

DÉCIDE

Article 1 - Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association ARBIO Aquitaine au titre de "l'Amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et de la consommation responsable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux".

Article 2 - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, opération 05P012O001 « Agriculture et production alimentaire métropolitaine », chapitre 65, article 6574, fonction 833, CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Conseillère déléguée,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 2 JANVIER 2015

Mme BÉATRICE DE FRANÇOIS